

Délibération 2018-65 CA P

Séance du 13 décembre 2018

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Tarifs de la Formation Continue

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant, le jeudi 13 décembre 2018 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la délibération n° 2018-41-CA P relative aux tarifs de la Formation Continue pour l'année 2018-2019.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services qui présente les possibilités de négociation avec le financeur du taux horaire, par stagiaire, lors de formation diplômante.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les tarifs ci-dessous :

- prix le plus bas : taux horaire par stagiaire - 10 %
- prix le plus haut : taux horaire par stagiaire + 50 %

POUR : 23 voix

CONTRE : 1 voix

Valenciennes, le 17 décembre 2018

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

